

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2022-05-09

PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, le lundi 9 mai 2022 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil le 6 mai 2022, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et acceptation des états financiers 2021
4. Période de questions
5. Levée de la séance

22-129

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'AlbanéL accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

22-130

3. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fut présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre précédant la séance extraordinaire;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, tel que présenté par la firme comptable Mallette.

Le rapport faisait état d'un surplus de fonctionnement consolidé de l'exercice à des fins fiscales de 252 664 \$.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, aucune question ne fut posée en raison de l'absence d'audience.

22-131

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

Fait et passé à Albanel en ce neuvième jour de mai 2022.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale